

# Monsieur Malade et la Loi Santé

Hier **Monsieur Malade** avait la grippe et voulait voir son médecin traitant. Il ne s'entend pas très bien avec ce médecin mais il ne l'a pas choisi : c'est sa mutuelle qui l'a choisi pour lui... Et il n'a pas le droit d'en changer sinon ses consultations ne seront pas remboursées !



Aujourd'hui son médecin lui a prescrit un médicament contre la fièvre. Le générique est en gélule et Monsieur Malade préfère les effervescents. Mais il n'a pas le choix. S'il les refuse, il devra les payer lui-même !



Aujourd'hui Monsieur Malade a très mal à sa hanche... Son médecin lui parle d'arthrose et lui suggère de voir un chirurgien. Monsieur Malade ne peut pas choisir son chirurgien : c'est sa mutuelle qui décide le centre dans lequel il doit aller. Ses soins seront entièrement à sa charge s'il décide d'aller dans un autre centre !!!



Ce chirurgien lui paraît sérieux et lui explique bien l'opération. Par contre il ne pourra pas utiliser la dernière génération de prothèse de hanche qui lui serait parfaitement adaptée. Dans ce centre mutualiste seules les prothèses de bas de gamme sont autorisées...et le délai de l'opération est de 18 mois !

L'opération s'est finalement bien passée. Monsieur Malade n'a plus mal à la hanche. Mais il espère aucune nouvelle opération cette année : sa mutuelle ne lui rembourse qu'une par an ! Ses varices douloureuses attendront donc l'année prochaine, il devra porter des bas de contention en attendant...



Début décembre, Monsieur Malade veut faire des achats de Noël. Quelle surprise en vérifiant ses comptes : il lui a été prélevé automatiquement une franchise de 200€ pour son opération ! Il aurait dû s'en douter quand sa mutuelle la sécu et sa mutuelle l'ont contraint à délivrer son RIB et une autorisation de prélèvement. Pourtant sa cotisation mensuelle est déjà élevée...

Monsieur Malade décide de changer de mutuelle... Mais toutes celles vers lesquelles il se tourne sont au courant de sa chirurgie de la hanche, de ses varices et ses fréquentes visites médicales : Elles ont directement accès à son dossier médical via sa carte Vitale et en profitent pour lui demander des cotisations toujours plus élevées !!!



**Est-ce ce système de santé que nous voulons ?**